

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		GEOMETRE EXPERT											
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses » AK				d'après les règles « créances-dettes » AL									
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion		Nombre de salariés AP						Salaires nets perçus AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	150 265	101,74 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 571	1,74 %	
	4	Montant net des recettes										AD	147 694	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	11	0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	3 754	2,54 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	151 460	102,55 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	4 280	2,90 %	
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	21 223	14,37 %	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	12 084	8,18 %	
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD			
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	305	0,21 %	
	13			Autres impôts								BS	1 566	1,06 %	
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	3 835	2,60 %	
	15			Loyer et charges locatives								BF	4 802	3,25 %	
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW				BG	4 713	3,19 %	
	17			Entretien et réparations									2 084	1,41 %	
	18			Personnel intérimaire									214	0,14 %	
	19			Petit outillage (11)									1 338	0,91 %	
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité									558	0,38 %	
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)									2 629	1,78 %	
	22			Primes d'assurances									3 397	2,30 %	
	23			Frais de véhicules (12)									8 936	6,05 %	
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...											
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...									1 237	0,84 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT		13 388		BK	16 223	10,98 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ		2 065		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU
	26			Frais de réception, de représentation et de congrès									872	0,59 %	
	27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone									4 244	2,87 %	
	28			Frais d'actes et de contentieux									25	0,02 %	
	29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY					1 527	1,03 %	
30			Autres frais divers de gestion									1 426	0,97 %		
31			Frais financiers (14)								BN	498	0,34 %		
32			Pertes diverses (15)								BP	115	0,08 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	98 135	66,44 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GEOMETRE EXPERT**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	53 325	36,11 %					
			35	Plus-values à court terme (16)					CB						
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	2 932	1,99 %				
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD						
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	56 256	38,09 %				
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF						
			40	Frais d'établissement (19)					CG	61	0,04 %				
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	5 870	3,97 %				
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE						
			42	Moins-value à court terme					CK	60	0,04 %				
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		1 692	1,15 %			
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 577	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO						
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ						
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ						
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM							
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 684	5,20 %					
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	48 572	32,89 %					
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	28 547					
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	5 506					
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ	87					
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU						
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.													
		Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
		Modèle(s)	Type (1)												
			T		X					38 577					
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->													
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A		B	